

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 100.71

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SAKHTAR

LAHCEN

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 066.197.83.33

Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16/06/2022

Nom et prénom du malade : Youssef BAKHTAR Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Bronchite + Arthrite genou gauche

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 16/06/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Q.M.W.

SAKHTAR

LAHCEN

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/06/2022	C	100% MSA 100% Assurance 100% Généraliste 100% Délai de 3 mois	170,00	Dr. Hicham MSA Médecin Généraliste 100% Assurance 100% Généraliste 100% Délai de 3 mois 100% MSA 100% Assurance 100% Généraliste 100% Délai de 3 mois

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>El Oulta Casablanca Tél. 05 22 90 05 56</i>	<i>16/06/2022</i>	<i>3.79.20</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
			DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
			FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	D	G	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
			DATE DU DEVIS <input type="text"/>
			DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

Dr. MSID Hicham

Médecine Générale

Médecine d'Urgences

Médecine de Travail

ECG + Ecographie + Suivi de Grossesse

Dottor Chirurgo + Salone Medico + Circoncisione

Ex Médecin Urgentiste à l'Hôpital Hassan II Tan Tan

Ex Médecin Urgentiste à l'Hôpital Mohamed V Khouribga

Ex Médecin Urgentiste à la clinique des spécialités Achifaa - CASA

Ex Directeur Médical du SAMU Majoc

Diplômé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca



الدكتور هشام مسید

طب العام

طب المسجلات

طب الشلل

تخطيط القلب + الشخص بالصدى + تنفس الحال

الجراحة الصغرى + الجراحة الطبية + امتحان المعمارية

طبيب ساق يقسام المسجلات بمستشفى الحسن الثاني طانطان

طبيب ساق يقسام المسجلات بمستشفى محمد السادس بخريبكة

مدير طبي ساق (أفاد المغرب)

خرج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

الطب والصيدلة بالدار البيضاء

Ordonnance

Casablanca, le: 16/08/2022

Youssef BOUKHTAR.

4 60,00

Voltaren SV Emol

LOT: M0564
EXP: 10/2024
PPV: 60,00 DH

1 app SV

PHARMACIE N°
Lot 773 El Wifak 3 N°
El Oulfa - Casablanca
Tél: 05 22 90 05 56

21

Dénis 86 mg

LOT : 4464
PER : 02/24
PPV : 46,60 DH

46,60 1 g x 2

Après repas

31

Honart



146,90

1 p

41

Béta dine



21,3

1 app

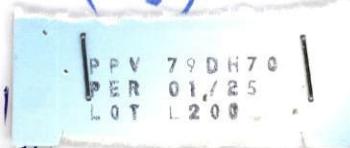
Lotissement ilham, Rue 64, N° 75 (à côté de l'hôpital el hassani) Oulfa - Casablanca

حي الألف، إقامة إلهم، الزنقة 75 (قرب مستشفى الحسيني) الدار البيضاء

Tél : 05 22 93 13 90 - Urgence : 0777 600 600 - E-mail : hichammsid@gmail.com

4) Arix

500 mg



79.70 1g 1.

4 Viburne c

18 - 8

2) Toplexal 5g.

18.70

1 au - 8

370,20

Dr. Hicham MSID
Médecin Généraliste
Lot. Ilham rue 64 N° 75 - Oulfa
CASABLANCA - Tél.: 0662 26 30 35

PHARMACIE MAY EL WIFAK
Lot 778 El Wifak 3 Rue 65
El Oulfa - Casablanca
Tel: 05 22 90 05 30



PPV 21DH30 EXP 10/2024
LOT 18045 Z

Betadine®

Polyvidone Iodée

solution pour bain de bouche

